

SAMESWIRELESS

Mail : bureau@sameswifi.fr

Tél : 05 35 54 10 03



BULLETIN D'ADHESION

: Mlle

: Mme

: Mr

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

E-mail :

Téléphone : Portable :

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association (disponibles sur simple demande à bureau@sameswifi.fr ou en ligne sur le site Internet de l'Association www.sameswireless.fr) et m'engage à les respecter.

Concernant le règlement de votre cotisation, nous vous remercions de consulter au verso la procédure à suivre et de sélectionner votre choix de règlement

Pour information et par souci de coût et de simplification pour nous, les règlements se font uniquement par prélèvement automatique sur votre compte le **12 de chaque mois**, à la périodicité que vous souhaitez (mensuel – trimestriel – semestriel ou annuel) ; vous trouverez dans la procédure les mois correspondants aux périodes.

Le prélèvement mensuel est payant tandis que les agios bancaires pour les autres périodes sont pris en charge par l'Association

A titre exceptionnel, des règlements par chèque peuvent être acceptés (périodicité minimale trimestrielle)

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



PROCEDURE DE REGLEMENT COTISATION

Vous devez déterminer ici vos choix de règlement en cochant les cases correspondantes

- *choisir la périodicité pour le prélèvement et joindre un RIB*
- *Etablir votre chèque pour la 1 ère cotisation qui doit couvrir le montant de l'abonnement majoré du droit d'accès jusqu'à la fin de la période choisie (en effet, le premier prélèvement ne démarre que le 1^{er} mois correspondant à la période suivant la date de votre adhésion) ; Voir les exemples ci-dessous*
- *Vous adhérez le 1 Février et vous avez choisi le paiement trimestriel, il faut payer par chèque le droit d'accès + 2 mois car le premier prélèvement sera le 12 Avril*
- *Vous adhérez le 1 Février et vous avez choisi le paiement semestriel, il faut payer par chèque le droit d'accès + 5 mois car le premier prélèvement sera le 12 Juillet*
- *Vous adhérez le 1 Février et vous avez choisi le paiement annuel, il faut payer par chèque le droit d'accès + 11 mois car le premier prélèvement sera le 12 Janvier*
- *Si vous avez un doute dans le calcul, vous pouvez joindre notre trésorier à l'adresse mail suivante : jean-michel.senac@sameswifi.fr*

o **Adhérent abonné au service Internet** ⁽¹⁾ :

: Prélèvement Mensuel (majoré des agios bancaires : 0,30 € à ce jour)

: Prélèvement Trimestriel (Janvier – Avril – Juillet et Octobre)

: Prélèvement Semestriel (Janvier et Juillet)

: Prélèvement Annuel (Janvier)

: 100 € de frais d'accès au service.

: € représentant mois d'accès internet (16€ / mois)

o **Adhérent de soutien** ⁽¹⁾ :

: Tarif annuel de 16 euros

o **Adhérent bienfaiteur** ⁽¹⁾ :

: Tarif annuel à partir de 500 euros

(1) : Cocher le type d'adhésion